

PROCES-VERBAL de la
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 22 MARS 2019 à 18 h30

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, M. Gérard Debroas, M. Michel Borde, M. Marc Jean, Mme Martine Ponsat, M. Pierre Chemin, Mme Hélène Bellande étaient présents

Absents excusés :

Mme Lydie Gulini avait donné pouvoir à Gisèle Bonnelly

Mme Magali Brazard , avait donné pouvoir à Gérard Debroas

Mme Térésa Mazzolini, avait donné pouvoir à Hélène Bellande

Mme Sabine Gatin avait donné pouvoir à André Bonhomme

M. Claude Jean avait donné pouvoir à Marthe Fadli

M. Jean-Louis Malbec avait donné pouvoir à Marc Jean

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2019 est approuvé, elle donne la parole à Gérard Debroas pour présenter les budgets primitifs 2019

1//BUDGET PRIMITIF MAIRIE 2019

L'objectif est de maîtriser les dépenses. Les taux des impôts locaux n'augmentent pas comme depuis plus de 20 ans. En octobre lorsque les contribuables recevront les feuilles qu'ils regardent bien l'intitulé en haut de la colonne, conseil régional, conseil départemental, communauté de communes, commune, pour savoir qui est bénéficiaire de telle ou telle partie de l'impôt. Cette année une nouvelle colonne mentionnera le montant de la taxe des ordures ménagères.

Section de fonctionnement

DEPENSES	1 979 296.00 €
Charges à caractère général	690 031.15 €
Charges de personnel	1 072 350.00 €
Atténuation de produits	28 500.00 €
Autres charges gestion courante	149 805.85 €
Charges financières	25 565.00 €
Charges exceptionnelles	13 044.00 €
RECETTES	1 979 296.00 €
Produits des services domaines	727 640.00 €
Impôts et taxes	951 937.00 €
Dotations et participations	120 719.00 €
Autres produits gestion courante	96 000.00 €
Atténuations de charges	68 000.00 €
Produits exceptionnels	15 000.00 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2018 de 322 676.04€ est affecté à la section d'investissement pour les travaux.

Section d'investissement

DEPENSES	868 989.79 €
Immobilisations en cours (1)	535 355.86 €
Restes à réaliser 2018	259 703.57 €
Remboursement emprunts	69 482.00 €
Remboursement autres prêts	2 448.36 €
Caution	2 000.00 €
RECETTES	868 989.79 €
Solde d'exécution	228 313.75 €
Excédent de fonctionnement	322 676.04 €
Subventions	243 000.00 €
Dotations (FCTVA + TLE)	75 000.00 €

Opérations 2019 (1) immobilisations en cours :

Opérations	Restes à réaliser 2018	Propositions 2019	Total
Sentier des ocres	23 883.65	6 116.35	30 000.00
Travaux village	10 290.24	181 962.66	192 171.90
Travaux campagne	1 272.94	100 000.00	101 272.94
Mobiliers mairie	0	53 000.00	53 000.00
Travaux écoles	0	10 000.00	10 000.00
Travaux bâtiments	11 934.06	18 056.97	29 991.03
Extension réseau électrique	27 943.03		27 943.00
Travaux sécurité incendie	40 167.83		40 167.83
Signalétique	14 109.31		14 109.31
Rénovation salle des fêtes	11 572.94		11 572.94
Travaux étude Eglise		-31 061.00	
Travaux Eglise	31 061.00	14 061.00	14 061.00
Travaux cimetière	27 780.12	7 219.88	35 000.00

Murs de la place Camille Mathieu	4 731.80		4 731.00
Vidéo protection	55 037.65	60 000.00	115 037.65
Jardin d'enfants		95 000.00	95 000.00
Agence postale		16 000.00	16 000.00
Total	259 703.57	535 355.86	795 059.43

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

	Bases d'imposition	Taux votés	Produits
Taxe habitation	4 469 000	8.96	400 422 €
Taxe foncière	3 065 000	14.33	439 215 €
Taxe foncière non bâti	134 000	45.00	60 300 €
Total			899 937 €

Les taux d'imposition n'augmentent pas.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2019 mairie

2/BUDGET PRIMITIF PARKING 2019

Le budget primitif parking fonctionne bien et dégage de l'excédent qui nous permet de financer les immobilisations qui concernent les caméras et la fibre optique sans avoir recours à l'emprunt. Des crédits ont été prévus pour éventuellement l'acquisition d'un véhicule.

Section de fonctionnement

DEPENSES	194 307.23 €
Achats et autres charges	80 816.85 €
Charges personnels	37 900.00 €
Autres charges	100.00 €
Charges financières	2 092.89 €
Dotations aux amortissements	73 397.49 €
RECETTES	194 307.23 €

Résultat 2018	33 000.00 €
Produits des services	150 000.00 €
Subventions transférées	11 307.23 €

L'excédent en fonctionnement du compte administratif 2018 était de 86 036 35 €. 53 036.35 € sont affectés en section d'investissement 33 000.00€ sont laissés en fonctionnement.

Section d'investissement

DEPENSES	403 357.85 €
Immobilisations	380 500.47 €
Emprunts	11550.15 €
Opérations d'ordres	11 307.23 €
RECETTES	403 357.85 €
Excédent 2017	276 924.01 €
Affectation 2018	53 036.35 €
Dotations aux amortissements	73 397.49 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2019 parkings

3/BUDGET PRIMITIF CONSERVATOIRE 2019

Ce budget a comme seule ressource la redevance que la Scic Okhra doit verser.

A ce jour les responsables de la Scic n'avaient pas fourni le chiffre exact. Il doit être autour de 16 000 € indiqué lors de l'arrêt des comptes

Afin d'équilibrer ce budget la commune a besoin d'une redevance de 16776.80€.

Section de fonctionnement

DEPENSES	28 578.77 €
Virement prévisionnel section investissement	8 390.12 €
Charges à caractère général	0 €
Charges financières	3 008.35 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €
RECETTES	28 578.77 €
Résultat antérieur	0 €
Redevance	16 776.80 €
Subventions transférées	11 801.97 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2018 était de 30 504.88 €, il est affecté en investissement.

Section d'investissement

DEPENSES	56 075.30 €
déficit	26 517.76 €
Emprunts	17 755.57 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
RECETTES	56 075.30 €
Résultat antérieur	
Affectation	30 504.88 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	8390.12 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2019 conservatoire

4/BUDGET PRIMITIF REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2019

Le budget de la régie des transports scolaire s'équilibre sans problème particulier

Section de fonctionnement

DEPENSES	25 400.00 €
Déficit 2018	979.99 €
Charges à caractère général	13 048.01 €
Charges du personnel	11 272 .00 €
Autres charges	100.00 €
RECETTES	25 400.00 €
Participation des parents	600.00 €
Subvention Conseil général	17 000.00 €
Subvention Mairie	7 800.00 €

Le déficit de fonctionnement du compte administratif 2018 était de 979.99 €.

Section d'investissement

DEPENSES	57 862.38 €
Immobilisations	57862.38 €
RECETTES	57 862.38 €
Solde d'exécution reporté 2018	57 862.38 €

La mairie subventionne en partie ce budget afin que les parents bénéficient de 2 services et de tarifs très attractifs

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2019 RTS

5/BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU 2019

Le budget du commerce Fichou permettra la réalisation de quelques travaux d'entretien du bâtiment, qui seront réalisés en même temps que l'aménagement de la Place de la Poste l'hiver prochain.

Section de fonctionnement

DEPENSES	20 622.81 €
Charges à caractère général	16 167.97 €
Dotations aux amortissements	4 454.84 €
RECETTES	20 622.81 €
Résultat 2018	12 632.47 €
Locations	4 370.00 €
Subventions transférées	3 089.28 €
Produits exceptionnels	531.06 €

L'excédent du compte administratif 2018 de 12 632.47 € est laissé dans la section de fonctionnement.

Section d'investissement

DEPENSES	13 331.00 €
Immobilisation en cours	9 710.66 €
Subventions de transfert	3 089.28 €
Emprunt	531.06 €
RECETTES	13 331.00 €
Excédent 2018	8 876.16 €
Amortissement	4 454.84 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif 2019 Commerce Fichou

6/AVIS SUR LA DEMANDE D'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE SIMIANE LA ROTONDE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le conseil communautaire de la CCPAL a émis un vis favorable en date du 13 décembre 2018 à l'intégration de la commune de Simiane-la Rotonde. Préfet des Alpes de Haute-Provence insiste pour que les 25 conseils municipaux donnent leur avis. On passe au vote : 14 contre et 1 abstention Hélène Bellande, ne se prononce pas car elle n'est ni pour ni contre l'intégration de cette commune de au sein de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

7/ REPRISES DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Mme le Maire, expose que la commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Roussillon conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code Général des Collectivités Territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent, Vus les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 12 mai 2015 et 04 décembre 2018, Vue la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la reprise des caveaux dans le cimetière communal

8/ DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Elle explique que notre commune a engagé depuis de nombreuses années une politique de développement durable.

Dans cette optique, afin de rendre le village encore plus agréable, les conseillers souhaitent sur 3 sites stratégiques, (rue de la Fontaine, les Sablons route de Gordes et rue des Bourgades à l'emplacement actuel) la mise en place de conteneurs enterrés.

Ce choix est conforme aux objectifs du Grenelle de l'Environnement II

Il réduit :

- les nuisances visuelles,
- les nuisances olfactives,
- la proliférations des rongeurs et l'utilisation des produits pour la dératisation.
- Les conteneurs étant plus grands, il y aura moins de rotations de camions bennes ceci permettra de diminuer le dioxyde de carbone ainsi que l'usure des véhicules
- La manutention des bacs est faite par des machines, permettant de diminuer la pénibilité du travail des employés (rippers) qui déplacent de nombreux conteneurs par jour
- Pour développer le tri des déchets en rapprochant les points de collecte des usagers et en facilitant le geste de tri où sur le même site on peut trier à la fois

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les emballages et papiers
- Le verre

L'estimatif des travaux s'élève à 97 124.00 € HT, la DETR: pourrait être de 45%

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le dépôt du dossier dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

9/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE VILLAGE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les demandes de subventions pour les travaux villages auprès du conseil départemental dans le cadre:

- de la voirie communale / - des amendes de police / - et de la contractualisation.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE CAMPAGNE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la demande de subventions pour les travaux de voirie campagne auprès du conseil départemental dans le cadre de la contractualisation

11/CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE A COMPTER DU 01 MAI 2019

Vital Gueytte va à compter de début mai prendre ses fonctions d'APC (Agent de la poste communale). Il y aura 1 agent en moins au service technique. Les conseillers municipaux approuvent par 14 pour et 1 abstention la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire à temps complet à compter du 01 mai 2019. Cette personne devra passer le permis poids lourds.

12/ APPROBATION CONVENTION POUR LA PLACE DU PRET NUMERIQUE EN BIBLIOTHEQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Dans le cadre d'une optimisation et d'une mutualisation des moyens, la commune de Roussillon et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, souhaitent développer un partenariat administratif dans le cadre de la mise en place du Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB). Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention.

13/APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU STAND TIR DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Afin de permettre à notre Police Municipale de suivre les formations obligatoires de tir les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le projet de convention entre la commune de Roussillon et la Commune de L'Isle sur la Sorgue pour l'utilisation du stand de tir de cette dernière.

La séance est levée à 20h 20.